

## **DEMANDE DE RÈGLEMENT DE PRESTATIONS**

# Incapacité de travail - Invalidité

#### Adresse de correspondance **Service Prestations** Incapacité - Invalidité

65 boulevard Vivier Merle 69482 Lyon Cedex 03 **T** 01 71 39 15 15 Lundi au vendredi 9 h - 18 h klesia.fr

Entreprise (raison sociale) :
Adresse: nº rue:
Code postal : Ville :
N° d'entreprise <sup>1</sup> : N° Siret :
N° de téléphone entreprise ou comptable :
Adresse email :
Nom et prénom : $\square$ M. $\square$ M <sup>me</sup>
Né(e) le :
Adresse: no rue:
Code postal :         Ville :
N° de Séc. soc. ou d'un régime d'assurance obligatoire :
CDI entré(e) le :
CDD du: au
Saisonnier: OUI NON
Est toujours présent(e) : $\square$ OUI $\square$ NON
Date de rupture du contrat de travail : Motif :
Date de l'arrêt de travail : Portabilité : ☐ OUI ☐ NON
$\square$ Maladie $\square$ Accident de travail $\square$ Accident de trajet $\square$ Accident de la vie privée $^{2}$
$\square$ Maternité $\square$ Cure thermale $\square$ Hospitalisation (joindre le bulletin d'hospitalisation)
Date de reprise d'activité : Mi-temps thérapeutique : □ OUI □ NON
Qualification à la date de l'arrêt de travail <sup>3</sup> :
Coefficient : depuis le :
ATTESTATION DE SALAIRES

- 1. Il s'agit du numéro figurant sur vos bordereaux de cotisations dans la rubrique « Référence facture ».
  - 2. Joindre un certificat médical précisant les circonstances de l'accident.
- 3. Indiquer la qualification: Ouvrier - Mensuel - Apprenti Travailleur à domicile - Agent de maîtrise assimilé cadre - Cadre -Cadre supérieur.
- **4.** Si l'arrêt se prolonge, nous informer des évolutions du salaire d'activité pour nous permettre d'actualiser le calcul.
- 5. KI ESIA se réserve le droit de demander les bulletins de salaire.

Indiquer le salaire mensuel d'activité pour la période d'arrêt de travail (salaire qu'aurait perçu le salarié s'il avait continué à travailler au cours du mois de survenance de l'arrêt de travail) 4:

SALAIRE BRUT	SALAIRE NET	Ü
		ESIA TYPEDO
		ا الا
SALAIRE BRUT	SALAIRE NE I	MOYENS
		CIATION DE MO
	SALAIRE BRUT  SALAIRE BRUT	

mensuer a embauene		_   ⊕
	MENTION OBLIGATOIRE	ON ASSO
Date :	Cachet et signature de l'employeur	411/16 - CRÉATION ET IMPRESSION
WIEGIA B.		4

Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurite sociale.

### JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR L'INDEMNISATION D'UN ARRÊT DE TRAVAIL

#### Dans tous les cas

- Déclaration de l'arrêt de travail : fournir les informations figurant sur la demande de règlement de prestations.
- Adresser les bordereaux de Sécurité sociale (format papier, électronique ou Noémie), à partir du début de l'arrêt de travail.
- Fournir le RIB du destinataire du paiement (employeur ou assuré).

CAS PARTICULIERS	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
Rechute (nouvel arrêt survenant moins de 2 mois après la fin du précédent et ayant pour cause la même affection)	Certificat médical attestant de la rechute (en l'absence de précision sur l'existence d'une rechute, c'est la prestation la moins favorable qui sera appliquée)
Reprise d'activité à temps partiel pour raison médicale (mi-temps thérapeutique)	Attestation de l'employeur mentionnant mois par mois, le salaire brut correspondant à l'activité à temps partiel (mi-temps thérapeutique) et celui qui aurait été versé en cas de travail à temps plein
Existence d'allocations Pôle emploi ou autre organisme	Attestation de versement des allocations Pôle emploi
Employeurs multiples	Photocopie de l'attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières (CERFA N° 11135*03)
Rupture de contrat de travail	Photocopie du certificat de travail précisant la date à laquelle a eu lieu la rupture, cette date devant tenir compte éventuellement des congés payés et préavis  Relevé d'identité bancaire de l'assuré  Relevé de situation délivrés par Pôle emploi ou attestation de non perception de prestations de Pôle emploi
Invalidité	<ul> <li>□ Photocopie de la notification de la pension d'invalidité par la Sécurité sociale ou de la rente d'accident du travail</li> <li>□ Justificatif du versement de la pension d'invalidité ainsi que l'attestation sur l'honneur de non reprise d'activité et de non perception d'un autre revenu</li> <li>□ En cas de reprise d'activité partielle : attestation de salaire réellement versé et celui qui aurait été versé pour une activité à temps plein</li> <li>□ En cas de rupture du contrat de travail : le relevé d'identité bancaire de l'assuré et l'avis d'imposition</li> <li>□ Les attestations de versement des allocations de pôle emploi ou de tout autre organisme ou l'attestation sur l'honneur de non perception</li> </ul>
Maladie de Longue Durée (Article L293)	Photocopie de la notification de la décision délivrée par la Sécurité Sociale.

KLESIA se réserve le droit de réclamer toute pièce complémentaire permettant d'instruire le dossier.